MRC
D'ARGENTEUIL
Authentique. Avec vous.

430, rue Grace
Lachute (Québec)
J8H 1M6
T. 450 562-2474
F. 450 562-1911
mrc@argenteuil.qc.ca
argenteuil.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité régionale de comté d'Argenteuil

Aux contribuables des municipalités dont le territoire fait partie de la MRC d'Argenteuil

AVIS PUBLIC

**Est par les présentes donné par le soussigné,
Éric Pelletier, directeur général et greffier-trésorier
de la susdite municipalité régionale de comté,**

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 9 septembre 2026, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 120-26, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 33-97 et ses amendements sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière

Une copie du règlement peut être consultée au bureau des neuf (9) municipalités locales de la MRC d'Argenteuil, au bureau de la MRC d'Argenteuil et sur le site Internet de la MRC au www.argenteuil.qc.ca.

Donné à Lachute, ce 23e jour du mois d'octobre 2026.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Éric Pelletier, ing.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Diane Chales, Greffière-Trés. Adj. de la municipalité de Gore certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 28 oct. 2026, entre _____ et _____.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 jour de oct. 2026.

Diane Chales
(signature)